



Genève, le 30 novembre 2017
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et du Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP)

Simplification des démarches pour les demandeurs de logements subventionnés dès le 1er janvier 2018

Dès le 1er janvier 2018, les demandeurs de logements disposeront d'un guichet unique pour le dépôt de leur dossier, qui se situera au Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP), avenue Sainte-Clotilde 11.

Simplification des démarches des demandeurs de logements

Jusqu'ici partagé sur deux sites, d'une part à l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et d'autre part au Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP, établissement public institué par l'article 14F de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires), le guichet pour les demandeurs de logements se trouvera concentré, dès le 1er janvier 2018, exclusivement auprès du SFIDP (voir coordonnées ci-dessous).

La prestation offerte sera ainsi désormais organisée de façon à lever tout flou et toute insécurité chez nos concitoyens qui, aujourd'hui, ne sont jamais sûrs de l'institution à laquelle ils doivent s'adresser pour demander un logement subventionné: les demandeurs auront un guichet unique à leur disposition et un seul interlocuteur pour le traitement et le suivi de leur demande.

En outre, le SFIDP et l'OCLPF ont retravaillé conjointement le formulaire de demande en rationalisant les informations sollicitées et en clarifiant les règles applicables au suivi des dossiers.

La réponse à une forte demande

Depuis plusieurs années, le nombre de demandeurs de logements est en constante augmentation avec plus de 8000 dossiers en attente à ce jour. Il est donc impératif d'aider les personnes se trouvant dans les situations les plus précaires à se stabiliser, et l'obtention d'un logement y contribue le plus souvent de manière décisive.

Attribution des logements

L'attribution de logements subventionnés par l'administration répond à de stricts critères d'urgence sociale permettant d'assurer qu'en tout temps, la priorité sera donnée à ceux qui en ont le plus besoin.

Les FIDP (fondations immobilières de droit public) sont propriétaires de la très grande majorité des HBM dans notre canton et attribuent environ 400 logements par année à des locataires

choisis parmi les demandeurs inscrits dans la base de données.

Dès le 1er janvier 2018, dépôt des demandes de logements subventionnés:

Un seul guichet au Secrétariat des fondations immobilières de droit public

Adresse: Avenue Ste-Clotilde 11 – 1205 Genève

T +41 (0)22 807 09 99

Email: info-guichet@sfidp.ch

Site web: www.fidp.ch

Horaires: de 09h à 16h du lundi au vendredi

Transports publics: bus 2 ou 19 - arrêt Sainte-Clotilde

Pour toute information complémentaire:

- *DALE : Mme Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, secrétariat général, T 076 313 01 25;*
- *SFIDP : M. Michel Perizzolo, directeur, T 022 328 12 24.*